

RCS : TARBES
Code greffe : 6502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00162
Numéro SIREN : 750 268 484
Nom ou dénomination : 01 OENO-VITI

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2021 sous le numéro de dépôt 9

Formulaire obligatoire (article 310, Septies A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise OENO VITI

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		L3	1 1 2 2 0 1 8 J	L3	1 1 2 2 0 1 7 J	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	1 234	
	Production vendue biens services *	215		214	55 469	58 319
		217		218	1 350	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(17 344)	(2 669)
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		240
	Autres produits			230	1	20
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	40 710	55 910
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	7 620	21 433
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	4 093	(926)
	Autres charges externes * : dont crédit bail : 50 - mobilier - immobilier			242	39 384	48 966
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	243		244	362	228
	Rémunérations du personnel *			250	3 883	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	669	
	Dotations aux amortissements *			254	3 643	3 944
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259			262	2 325	3
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	61 979	73 649	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(21 269)	(17 739)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	0		
	Produits exceptionnels (IV)		290	370	6 500	
	Charges financières (V)		294	1 666	1 573	
	Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347		347	300	423	3 247
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(22 987)	(16 060)
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 22 987	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	247	248	13	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option 249	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies) 986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44 septies) 127	Zones de revitalisation rurales* (44 quinquies) 138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	Jeune entreprise innovante (44 septies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 41 undecies) 990		
	Divers* ZFA (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser*(II,II) (art. 44 septdecies) 992		350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655					213
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	23 187
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * 6.9...6.2.3 dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	23 187	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

SAS OENO-VITI
Société par Actions simplifiée
Au capital de 6.000 Euros
Siège social : 3 Chemin de Beller
65700 Madiran
RCS Tarbes 750 268 484

**EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 28 JUIN 2019
RELATIF A L'AFFECTATION DU RESULTAT**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 22 987 €uros de la manière suivante :

- Déficit de l'exercice : 22 987 €
- Affectation :
- Au poste « Report à nouveau » : 22 987 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres sont de – 88 059 €uros et restent inférieur à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes ayant été distribués depuis la constitution de la société sont les suivants :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT		REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2017	Néant		
2016	Néant		
2015	Néant		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Pascal SAVORET

